



Abeille Solidaire - Contrat d'engagement saison 11

octobre 2019 –mars 2020

Entre l'adhérent de l'association La Courgette Solidaire,
AMAP L'Abeille Solidaire - 93260 Les Lilas, ci-dessous

Nom Prénom :

et l'apiculteur :

Rémi GAMET
Ruchers des 3 Vallées
Hameau de Rochemort
77620 BRANSLES

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amaps.

Engagements de l'adhérent

- **Pré-financer la production apicole sur la saison 2019-2020, en approvisionnant son « compte » de la somme évaluée pour sa consommation sur l'année (prix du kg entre 11 et 18€ selon le type de miel). Ce qui permet à l'apiculteur d'avoir des fonds pour produire son miel et exercer son activité.** Le compte pourra être rechargé en cours de saison, toutefois cela alourdit les charges de gestion de l'équipe bénévole.
- Participer si nécessaire à l'organisation d'une des trois distributions (si l'équipe a besoin de renfort, un appel sera fait par mail)
- Participer à la journée Porte ouverte (si elle est proposée par l'apiculteur)

Engagements du producteur

- Livrer des produits de la ruche et ses dérivés respectant le mode de production en agriculture biologique (certification AB).
- Assurer une livraison 3 fois par an (octobre, décembre et mars), si la production le permet.

Engagement commun

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet <http://www.lacourgettesolidaire.fr/>- rubrique Abeille Solidaire, et par mail.

Contrats proposés

- 4 types de contrats sont proposés en fonction de la consommation estimée sur 1 saison
- L'adhérent pourra prendre les produits qu'il souhaite parmi ceux proposés par le producteur: miels, pollen, propolis, pain d'épices, et d'autres produits (cire, bougies, encaustique) selon la saison.
- Une comptabilité exacte sera tenue à chaque distribution, le solde sera émargé par l'adhérent et le producteur. Pour connaître votre solde, faire une demande à adeline.coulanges@wanadoo.fr ou **voir sur le site en vous connectant avec vos identifiant/mot de passe.**
- En fin de saison, le solde du préfinancement n'est pas remboursé mais pourra être soldé par des produits ou reporté sur un nouveau contrat la saison suivante. Pour en bénéficier, il faudra être à jour de l'adhésion à l'association la Courgette Solidaire pour l'année civile en cours.

Modalités d'inscription

- **Un chèque d'adhésion de 10 euros à l'ordre de la Courgette solidaire** (si vous n'êtes pas encore adhérent à l'association pour l'année civile en cours) et la fiche d'adhésion complétée.
- 1 à 3 chèque(s) à l'ordre de Rémi Gamet, selon le contrat choisi
- Le contrat d'engagement renseigné (coordonnées complètes, adresse e-mail très lisible) et signé, **en deux exemplaires.** Le dossier complet est à envoyer à **Adeline Coulanges, 27 boulevard Eugène Decros, 93260 Les Lilas** (par courrier, boîte aux lettres non accessible directement), ou à déposer au local de l'amap. Un accusé de réception sera envoyé par mail.



Abeille Solidaire - Contrat d'engagement saison 11 octobre 2019 – mars 2020

Nom, prénom	
Adresse	
Téléphone	
E-mail (en majuscules)	

Je pré-finance ma consommation de miel sur la saison 2019-2020 – **3 distributions**

** chèque à l'ordre de Rémi Gamet*

	Prix pour la saison	Guide pour le choix du contrat	Règlement
<input type="checkbox"/> Contrat API 2	50€	- je consomme environ 250g par mois - je prends l'équivalent de 2 pots de 500g par distribution (en moyenne)	1 chèque *
<input type="checkbox"/> Contrat API 3	70€	- je consomme environ 375g par mois - je prends l'équivalent de 3 pots de 500g par distribution (en moyenne)	1 ou 2 chèques *
<input type="checkbox"/> Contrat API 4	90€	- je consomme environ 500g par mois - je prends l'équivalent de 4 pots de 500 g par distribution (en moyenne)	1 ou 2 chèques *
<input type="checkbox"/> Contrat API 5	120€	- je consomme plus de 500g par mois - je prends l'équivalent de 5 pots de 500 g par distribution, ou plus	1 ou 2 chèques *
<i>Solde saison 10** (si vous étiez adhérent saison 10 avec un solde créditeur)</i>		** Disponible sur le site internet en vous connectant avec vos identifiant/mot de passe. Si vous ne le connaissez pas, sera rempli par le gestionnaire de l'Abeille. <i>* chèque à l'ordre de Rémi Gamet</i>	
Solde en début de Saison 11 (contrat + solde)			

Fait le : / / 20

à Les Lilas

signature Adhérent	signature Apiculteur	signature collectif AMAP

Vous pourrez le recharger par un avenant qui sera noté ci-dessous : (mais merci d'essayer de ne pas y avoir recours)

AVENANT (à partir de 20€)	Montant	Date	Signature
Saison 11 - avenant			

Ce contrat, signé par les différentes parties, sera conservé au siège de l'association, et sera présenté lors des distributions pour indiquer les avenants. Le 2e exemplaire sera donné au producteur.

Nous vous conseillons d'en faire une copie pour vous même.